La LETTRE D'ETUDES FISCALES INTERNATIONALES JANVIER 2017



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 3 JANVIER 2017

<u>www.etudes-fiscales-internationales.com/</u> pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite

SULLY, PINAY, MENDES ou BERE vont ils revenir??? Cliquez

"ces hommes ont consacré toute leur énergie à convaincre nos concitoyens que la justice sociale doit être le but de toute action politique et qu'elle ne peut être construite que sur une économie solide, moderne et transparente. Ils savaient que ce sont d'abord les plus modestes qui paient les illusions de la facilité."

Francois Mitterand, avocat au Barreau de Paris, président de la République

Les lettres fiscales d'EFI Pour lire les tribunes antérieures cliquer

La lettre EFI du 23 janvier 2017.pdf

Pour placer dans votre dossier 'les lettres d'EFI" sur votre bureau

Les avertissements de la cour des comptes aux politiques cliquez

Lire le discours du Premier président

INSEE L'analyse des salaires privés et publics en France (2014)

Pour quelle raison l'INSEE ne révèle PAS le salaire médian mais uniquement le salaire moyen ???

Rapport FMI du 16.01.017 Un paysage économique mondial en mutation CLIQUEZ

Amnesty dénonce l'érosion des libertés individuelles par <u>Etienne Dubuis</u>
Le rapport <u>«Des mesures disproportionnées»</u>.

Deux conceptions du contrôle fiscal : France et Royaume-Uni par Samuel-Frédéric Servière

le projet de reforme fiscale de D Trump.

Les résultats du contrôle fiscal 2007 à 2015
(source le bleu parlementaire)
LE CONTRÔLE FISCAL:
RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES (février 2016)

Fiscalité : la France et l'Allemagne divergent toujours plus

L'écart entre les taux de prélèvements obligatoires est passé de 6,8 à 8,6 points de PIB entre 2008 et 2015. Une note de **Fipeco** identifie les impôts sur le travail comme principale source de divergences.

<u>La synthèse par Ingrid Feuerstein,</u> Les prélèvements obligatoires en France et en Allemagne Nouvelles responsabilités des conseils fiscaux en UK depuis le 1er janvier 2017 2 QPC du 17 janvier 2017° sur la non rétroactivité des lois fiscales cliquez 2 L'échange automatique: la Suisse publie la directive d'application cliquez 2 Résultat fiscal ; des syndicats contestent sa détermination (Cass 10 janvier 2017) 3 Tracfin et la déclaration de soupçon de fraude fiscale (ORD 1er.12.2016 3 Résidence fiscale : Attention au nomadisme fiscal 3

Nouvelles responsabilités des conseils fiscaux en UK depuis le 1er janvier 2017

The new powers of HM Revenue & Customs (HMRC)will see individuals or corporates who take deliberate action to help others evade paying tax facing fines of up to 100% of the tax they helped evade or £3000, whichever is highest. On top of this the taxman will also be able to publicly name the enabler.

Offshore activities

162.Penalties for enablers of offshore tax evasion or non-compliance

163.Penalties in connection with offshore matters and offshore transfers

164.Offshore tax errors etc: publishing details of deliberate tax defaulters

165.Asset-based penalties for offshore inaccuracies and failures

166.Offences relating to offshore income, assets and activities

A corporate criminal offence of failure to prevent facilitation of tax evasion will be introduced later this year through the Criminal Finances Bill.

In addition, the government is currently consulting on a proposed new requirement for businesses to notify HMRC of certain complex offshore financial arrangements they create or promote.

<u>L'article du tax journal</u> <u>le communiqué du fisc britannique</u> <u>UK legislation</u>

Les cinq responsabilités du conseil fiscal un point d'étape

QPC du 17 janvier 2017° sur la non rétroactivité des lois fiscales cliquez

L'article 16 de la Déclaration de 1789,

« Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ».

La limitation rétroactive du report des déficits en avant ET en arrière est elle constitutionnelle ? Annulation de la rétroactivité de la limitation du report des déficits

La réponse du conseil constitutionnel

Décision n° 2016-604 QPC du 17 janvier 2017

Communiqué de presse Commentaire Dossier documentaire

I La rétroactivité de la limitation des reports est annulée II Cette décision s'applique pour les instances en cours mais n est pas rétroactive

Rétroactivité et confiance légitime

L'échange automatique: la Suisse publie la directive d'application cliquez

La présente directive décrit et précise les obligations, pour les institutions financières suisses et l'AFC notamment, qui découlent des bases juridiques suisses de la mise en œuvre de la norme EAR.

Directive sur la Norme relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (18.01.2017) La Suisse a commence à collecter des données à partir du 1er janvier 2017 et les échangera pour la première fois en 2018. Jusqu'à présent, la Suisse a conclu un accord sur l'EAR avec les États partenaires suivants:

La liste des etats soumis à l'EAR avec la suisse

Ouverture de la consultation sur l'introduction de l'EAR avec une série d'autres pays

Résultat fiscal; des syndicats contestent sa détermination (Cass 10 janvier 2017)

Nous souvenons tous de l'action des salariés de McDo contestant le résultat fiscal France déterminé au travers de prix de transfert et ce pour pouvoir améliorer <u>l'assiette de la réserve de la participation aux résultats (cliquez)</u> Par un arrêt en **date du 10 janvier 2017 (lire ci dessous),** la Cour de cassation énonce que les crédits d'impôts dont la société Etudes et productions Schlumberger (EPS bénéficie ne doivent pas venir en réduction de l'impôt sur les sociétés soustrait au bénéfice que l'entreprise a réalisé pour déterminer le montant de la réserve spéciale de participation. Cela s'applique notamment au CIR:

<u>Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 10 janvier 2017, 14-23.888, Publié au bulletin</u> Trois précédents

La décision de la cour

Fraude fiscale internationale : chez McDo le premier contrôle citoyen ??

Pour le première fois , des citoyens débordent le « silence « du ministère des finances en portant directement plainte pour «blanchiment de fraude fiscale en bande organisée» contre McDonald's Ouest parisien

Montage artificiel chez Nestlé et chez Wolters Kluwerz : contestation du résultat fiscal par des salariés gràce à la participation

Tracfin et la déclaration de soupçon de fraude fiscale (ORD 1er.12.2016)

- Audition de M. Bruno Dalles, directeur du service Tracfin, cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et <u>le financement du terrorisme</u>

Déontologie de l'avocat fiscaliste : l'obligation de dissuader la fraude fiscale

Sur le secret professionnel de l'avocat

Cour de cassation, Chambre criminelle, 15 juin 2016, 15-86.043, Publié au bulletin

au vu d'une note d'information de la cellule TRACFIN dès lors que même si elle est surprise à l'occasion d'une mesure d'instruction régulière, la conversation entre un avocat et son client ne peut être transcrite et versée au dossier de la procédure que s'il apparaît que son contenu est de nature à faire présumer la participation de cet avocat à une infraction, et que se trouvent ainsi garantis les droits de la défense et au respect de la vie privée, la chambre de l'instruction n'a méconnu aucun des textes conventionnels et légaux visés au moyen;

L'obligation de déclaration des soupçons de fraude fiscale

Article L561-15 § II du CMF Modifié par Ordonnance n°2016-1635 du 1er décembre 2016 - art. 4

Les 16 critères officiels de fraude fiscale à déclarer obligatoirement 2

1'article D. 561-32-1 du CMF...

Les recommandations de la banque de France

Lignes Directrices ACPR Gestion de fortune

<u>Lignes directrices conjointes de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de Tracfin sur les obligations de déclaration et d'information à Tracfin</u>

En conséquence, dès lors que l'un au moins des 16 critères de fraude fiscale est constaté, l'organisme financier doit effectuer une déclaration de soupçon à Tracfin au titre du II de l'article L. 561-15. Il en est ainsi, par exemple, lorsque les fonds versés sur un compte ou un contrat d'assurance sont sans rapport avec la situation connue du client (cf. critère 15 de fraude fiscale)

ATTENTION . Lorsqu'un organisme financier estime que l'opération n'entre pas dans l'un des 16 critères de fraude fiscale, il a la possibilité de faire une déclaration de soupçon au titre du I, s'il considère qu'il est en présence d'autres éléments justifiant une telle déclaration, le doute sur l'opération n'ayant pas été levé par ailleurs.

<u>Décision de la commission des sanctions de l'ACPR du 19 juin 2015</u>: « ...que le total des versements effectués depuis l'entrée en relation d'affaires (130 000 euros) et les montants versés en cinq mois (116 000 euros) sont sans rapport avec la situation connue de la cliente ; qu'au vu de ces éléments, l'organisme aurait dû réaliser une DS, notamment au titre du II de l'article L. 561-15 et du critère 15 de l<u>'article D. 561-32-1 du CMF...</u>. » p.15

TRACFIN et la lutte contre le blanchiment d'argent - Cour des comptes

Résidence fiscale : Attention au nomadisme fiscal

"En droit fiscal, la question clé est de savoir à quelles conditions un contribuable est assujetti à l'impôt. En règle générale, c'est le domicile (appelé aussi la résidence suivant les cas) qui est déterminant. En conséquence, dès l'instant où une personne physique est considérée, fiscalement, comme domiciliée sur un territoire, l'Etat en question est en droit d'imposer cette personne sur l'ensemble des revenus et, dans la mesure où un tel impôt existe, sur la fortune mondiale."

Comme l'a rappelé le professeur Xavier OBERSON dans un article publié dans Bilan cliquez

« Dans un monde de transparence, le déplacement fictif ou peu crédible peut être considéré comme une soustraction d'impôt »

Une grande confusion semblant exister dans la définition du domicile fiscal en France .l'équipe EFI propose de rappeler les principes de base alors même que les premiers contrôles de nos écureuils qui ont récemment quitté la France seraient programmés avec deux nouvelles méthodes de recherche de preuves de domiciliation fictive à l'étranger ou de comptes non déclarés

L'aviseur fiscal rémunéré le témoin fiscal sur audition administrative..

Résidence fiscale en France :

<u>Attention au nomadisme fiscal</u>
les questions pour y être ou ne pas y être

Lire le plan ci dessous

Lire la suite

Brochure pratique DGFIP Impôt sur le revenu 2016

•Précis de fiscalité DGFIP 2016 , à jour au 01/09/16.

le bilan de la France au 31.12.15.PDF

Ocde les prélèvements obligatoires